



vol de 1300e dans un hypermarché

Par **frank01**, le **09/03/2011** à **18:52**

Bonjour,

Je me suis fait prendre en flagrant délis en sortie de caisse dans un hypermarché pour un vol de 1300e (principe de la scanette ou je scan moi meme mes articles, je dois l'avouer j'ai été tenter avec ce nouveau système) je n'est scanner que les articles du dessus pour une valeur de 130e que j'ai régler à la caisse . Ensuite en partant un vigile ma demander de venir j'ai reconnu les faits le préjudice est de 1300e le vigile me dit que ce n'est pas la première fois car il me surveille en caméra depuis un petit moment.

Suite à ça la police arrive je suis auditionner et perquisitionner pour trouver des articles de mes anciens passages en caisse j'avoue tout je leur dit meme ou trouver les articles chez moi (quelques bouteilles d'alcool)

Je suis convoquer pour une crpc (plaider coupable)

Sinon je ne suis pas retourner au magasin récupérer les 130e d'articles que j'avais acheter j'ai trop honte et j'ai peur qu'il me fasse payé les denrées périssable que j'ai volé environ la moitié des 1300e.

Ma question est de savoir d'après vous ce que je risque comme amende et peine de prison ou surcis.

Sinon je n'ai jamais eu auparavant de problème avec la justice je travail j'ai une maison je le répète j'ai vraiment été tenté par se système qui je trouve insite au vol(j'ai volé de la nourriture et de l'alcool) merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **09/03/2011** à **19:01**

Evitez de plaider l'incitation au vol (parce que ça s'appelle du foutage de gueule), soyez humble et reconnaissez que vous êtes le seul responsable.

Par **frank01**, le **09/03/2011** à **19:20**

je reconnait que je suis pleinement coupable de mes actes et suis le seul fautif d'après vous quel peine je risque ?

Par **Domil**, le **09/03/2011** à **21:00**

A priori prison avec sursis, mise à l'épreuve (pendant 5 ans, si vous recommencez à voler, le sursis est révoqué), amende